



Paris, le 10 janvier 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LES OPPOSANTS REPARTENT EN CROISADE CONTRE L'EOLIEN EN DIFFUSANT DES CONTRE VERITES SUR LES EOLIENNES ET LE MONT SAINT-MICHEL

Les opposants à la filière éolienne saisissent le prétexte d'un permis de construire qui vient, après cinq années d'instruction, d'être accordé à un projet de parc éolien, pour relancer leur fronde anti-éolienne. Ils avancent même que le Mont Saint-Michel pourrait être déclassé du patrimoine mondial de l'UNESCO du fait de l'installation d'éoliennes qui, allègent-ils, seraient visibles depuis ce site remarquable.

Le Syndicat des énergies renouvelables et sa branche éolienne, France Energie Eolienne, tiennent à rappeler qu'aucune éolienne d'aucun parc ne sera visible depuis le Mont Saint-Michel. Pour ce qui concerne le parc d'Argouges, il se situe à 19 km, le long d'une autoroute. Son permis de construire a été accordé par le Préfet de la Manche, suite à un avis favorable de plus d'une vingtaine d'administrations, en particulier de la direction en charge de l'environnement et des paysages. Ce projet a été également examiné par la Commission des sites et a fait l'objet d'une enquête publique, conformément à la réglementation. A la suite de cette instruction, les services de l'Etat ont demandé au porteur de projet de réduire la taille des éoliennes pour qu'elles ne soient, en aucun cas, visibles depuis le Mont Saint-Michel.

Est-il nécessaire de rappeler qu'il est impossible qu'un projet susceptible de porter atteinte à l'environnement du Mont Saint-Michel puisse voir le jour ? D'une part parce que les professionnels respectent la valeur universelle de ce lieu, d'autre part parce que c'est le rôle de l'Etat et de ses services déconcentrés de veiller au respect du patrimoine naturel et historique français.

**Le Syndicat des énergies renouvelables** regroupe plus de 500 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 80 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (FBE), bois, biocarburants, éolien (FEE), énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (SOLER), solaire thermique et thermodynamique.

France Energie Eolienne compte plus de 230 adhérents. Pour mieux connaître la filière éolienne française, consultez le site internet : <http://fee.asso.fr>

**Contact presse** : Françoise JOUET ([francoise.jouet@enr.fr](mailto:francoise.jouet@enr.fr)), tél. : 01 48 78 05 60 / 06 07 38 52